

PRESTATION DE SERVICE UNIQUE

BAREMES 2020

Accueil des enfants de 0 à 5 ans

	Prix plafonds (€/H)	Taux de la PS	Prestation de service (€/H)
• Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, fournissant les couches et les repas	8,58	66%	5,66
• Eaje avec un taux de facturation inférieur ou égal à 107%, ne fournissant pas les couches ou les repas	7,94	66%	5,24
• Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, fournissant les couches et les repas	7,94	66%	5,24
• Eaje avec un taux de facturation supérieur à 107% et inférieur ou égal à 117%, ne fournissant pas les couches et les repas	7,35	66%	4,85
• Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% fournissant les couches et les repas	7,35	66%	4,85
• Eaje avec un taux de facturation supérieur à 117% ne fournissant pas les couches ou les repas	7,06	66%	4,66

Seuils d'exclusion du bénéfice des prestations de service (Circulaire Cnaf n°61 du 20 décembre 1995)

Type d'accueil	Prix moyen horaire 2017 estimation (en €/heures réalisées)	Seuil d'exclusion (en €/heures réalisées)
Accueil du jeune enfant	10,21	15,32

Bonus "inclusion handicap"

% enfants porteurs de handicap	Prix de revient plafond par place	Taux de financement des places concernées
>= 7,5%	20 000	45%
>= 5% et < 7,5%	= 8 000 € + (% enfants Aeeh x 160 000 €)	30%
< 5%	16000	15%
Montant plafond de bonus par place		
1 300 €		

Bonus "mixité sociale"

- Le montant par place du bonus « mixité sociale » (montant unitaire) dépend du montant moyen des participations familiales :

Montant du Bonus	Seuil de Participations familiales moyennes / Heure facturée
Tranche 1 : 2 100€ / place	<0,77€
Tranche 2 : 800€ / place	<1,02€
Tranche 3 : 300€ / place	<1,28€

Bonus "Territoire"

- Le bonus territoire est un bonus forfaitaire à la place, pour toutes nouvelles places, qui varie de 2 100 € à 3 100 € selon la richesse du territoire.
- Il est constitué de :

- **un socle de base** pour tous de 2 100 € par place

- **une majoration liée aux caractéristiques du territoire**, allant de 0€ pour les territoires dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 1 200€ et la médiane du niveau de vie supérieure à 21 300€, à 700€ pour les territoires dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 700€ et la médiane du niveau de vie inférieure à 19 300€. La majoration est portée, systématiquement, à 1 000€ par place pour les quartiers politiques de la ville (Qpv) et Zone de revitalisation rurale (Zrr).

Caractéristiques du territoire (commune ou Epci)	Montant de base (A)	Modulation territoriale (B)	Groupe	Montant du Bonus territoire (C= A+B)
Quartier politique de la ville	2 100	1 000	bonus territoire offre nouvelle, groupe 9	3 100
Potentiel financier/hab <=700€ Médiane niveau de vie <=19 300 €	2 100	700	bonus territoire offre nouvelle, groupe 8	2 800
Potentiel financier/hab <=700€ Médiane niveau de vie >=19 300 €	2 100	400	bonus territoire offre nouvelle, groupe 7	2 500
Potentiel financier/hab <=900€ Médiane niveau de vie <=19 600 €	2 100	300	bonus territoire offre nouvelle, groupe 6	2 400
Potentiel financier/hab <=900€ Médiane niveau de vie >19 600 €	2 100	200	bonus territoire offre nouvelle, groupe 5	2 300

Potentiel financier/hab<=1200€ Médiane niveau de vie <=20 300 €	2 100	150	bonus territoire offre nouvelle, groupe 4	2 250
Potentiel financier/hab <=1 200€ Médiane niveau de vie >20 300 €	2 100	100	bonus territoire offre nouvelle, groupe 3	2 200
Potentiel financier/hab >1200€ Médiane niveau de vie <=21 300 €	2 100	50	bonus territoire offre nouvelle, groupe 2	2 150
Potentiel financier/hab>1200€ Médiane niveau de vie >21 300 €	2 100	0	bonus territoire offre nouvelle, groupe 1	2 100
RAM (en €/ETP)			12 500	
LAEP (en €/heure de fonctionnement)			20	
ALSH			Pas d'offre nouvelle financée	
Ludothèque (en €/heure d'ouverture)			10	

Plafond de financement de l'offre nouvelle

Coordination Ctg	Financement plafonné à : 24 000
Diagnostic initial : 50% de co-financement de la dépense	Dépense (en €) plafonnée à : 15 000

Plafond de financement de l'offre existante

Séjours : plafond 1 (en €/jour de séjour)	20
Séjours : plafond 2	montant de charge à payer de la dernière année de CEJ
BAFA : plafond 1 (en €/session)	350
BAFA : plafond 2	montant de charge à payer de la dernière année de CEJ

AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE

Accueil de loisirs, de jeunes ou de scoutisme

	Prix plafond	Taux de la Ps	Prestation de service
Accueil périscolaire			
Par heure	1,83	30%	0,549
Par jour	14,64	30%	4,39
Accueil extrascolaire			
Par heure	1,83	30%	0,549
Par jour	14,64	30%	4,39

Accueils de loisirs périscolaire : Financements spécifiques

	Barème
Aide spécifique rythmes éducatifs	0,55
Bonification Plan Mercredi	0,46

Relais assistantes maternelles

Prix plafond	Taux de la Ps	Prestation de service
60 739€/an	43%	26 118 € /an

Lieux d'accueil enfants parents

Prix plafond	Taux de la Ps	Prestation de service
81,60 € /H de fonctionnement	30%	24,48 € /H de fonctionnement

Vacances familiales avec accompagnement

	Prix plafond	Taux de la Ps	Prestation de service
Ps à mi-taux	29 457 € /an	50%	14 728 € /an
Ps à taux plein	58 911 € /an	50%	29 456 € /an

Accompagnement à la scolarité

Prix plafond	Taux de la Ps	Prestation de service
7 885 € /an	32,5%	2 563 € /an

Aide à domicile

	Prix plafond	Taux de la Ps	Prestation de service
Fonction 1 (AVS)	37 010 €/an	30%	11 103 €/an
Fonction 2 (TISF)	57 268 €/an	30%	17 180 €/an

Centres sociaux

	Prix plafond	Taux de la Ps	Prestation de service
Animation globale, coordination	171 771 €/an	40%	68 709 €/an
Animation collective famille	38 313 €/an	60%	22 988 €/an

Animation locale

Prix plafond	Taux de la Ps	Prestation de service
38 313 €/an	60%	22 988 €/an

Foyers de jeunes travailleurs

	Prix plafond	Taux de la Ps	Prestation de service
Nouvelle PS	assiette maximum		3 116 €/lit/an
	408 562 €/an	30%	122 569 €/an

Médiation familiale

Prix plafond	Taux de la Ps	Prestation de service
88 630 €/an	75%	66 472 €/an

PS Jeunes

Prix plafond	Taux de la Ps	Prestation de service
40 000 €/an	50%	20 000 €/an

Espaces de rencontre

Prix plafond	Taux de la Ps	Prestation de service
130,17 €/heure	60%	78,10 €/heure